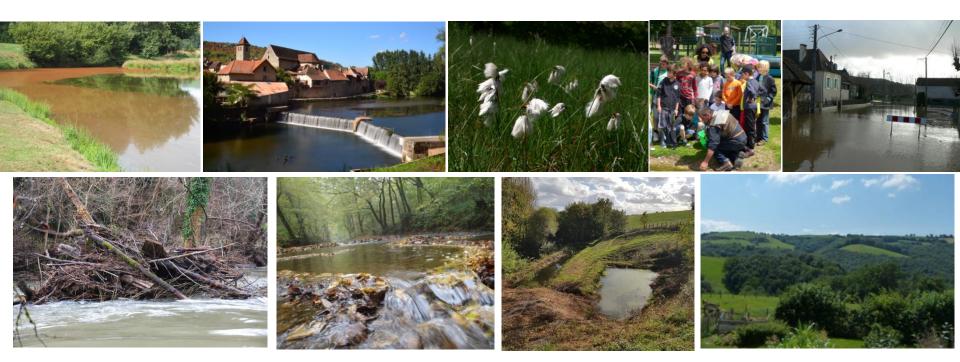
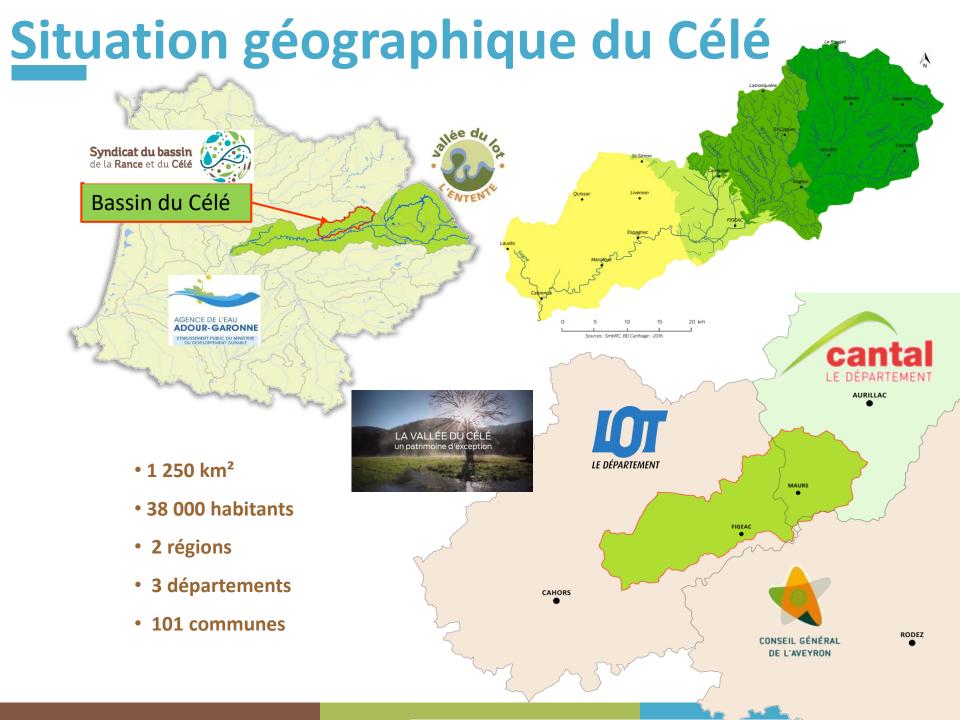


Atelier : Quels financement pour les SAGE Cas du SAGE Célé!

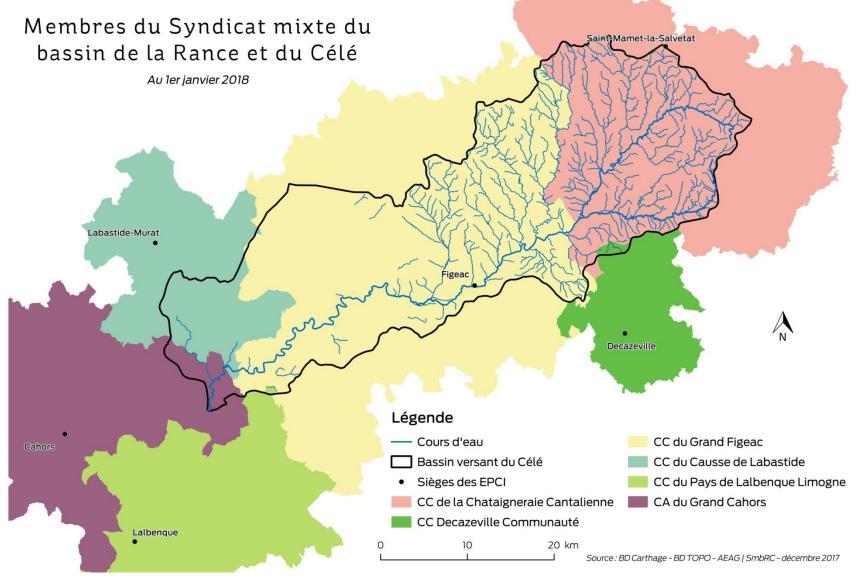
Joël TREMOULET, Animateur du SAGE Célé, Directeur



Séminaire national SAGE & adaptation aux changements climatiques Orléans le 25/09/2018



Organisation administrative



• Structure de type EPAGE

Historique de la démarche





- Dès 2000
- Programme de travaux de 32 M€
- Orienté vers une reconquête de la qualité bactériologique (objectif baignade)

Contrat de rivière Célé I

SAGE Célé

- 2004 : validation du périmètre
- 2006: institution de la CLE
- 2007 : création du Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé (structure porteuse)
- 2012 : validation définitive
- Plan de 34,6 M€ sur 10 ans

- Institution du Comité de Rivière en 2014
- Mise en œuvre opérationnelle des dispositions du SAGE Célé
- Programme prévisionnel de travaux de 23,5M € sur 5 ans (2014-2019)

Contrat de rivière Célé II

- PPG = volet rivière du Criv
- PPG 2015 = Rivière + Inondation + Continuité écologique



Une organisation à l'échelle du bassin versant

Le SAGE Célé 2012 - 2022

Document de planification à portée réglementaire

Information communication sensibilisation

Contrat de rivière Célé 2014 - 2019

dont maîtrises d'ouvrage assainissement, hydrogéologie, étiage…



PAT

Célé & Ressègue

CATZH &

observatoire des espèces remarquables

PPG

Entretien-gestion berges Continuité écologique Prévention inondations

Suivi de la qualité de l'eau

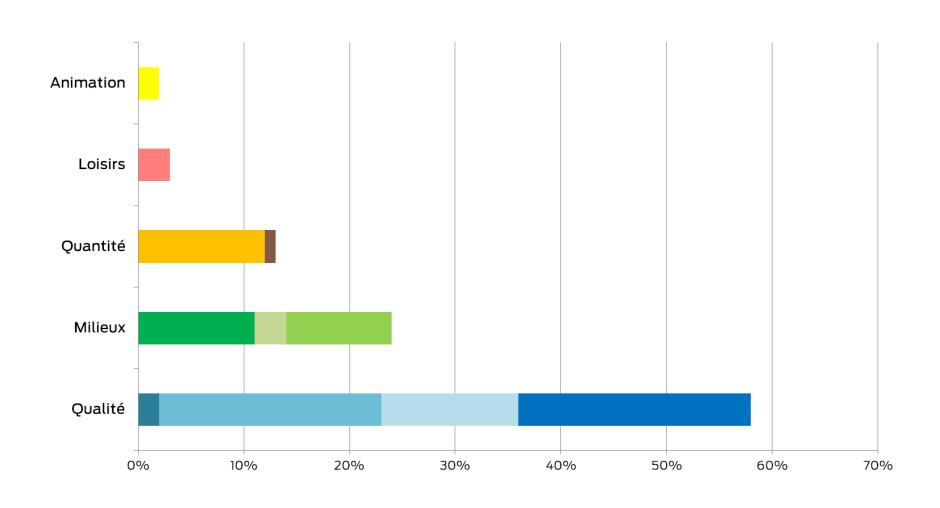
Avis
documents
urbanismen
loi sur
l'eaun
règlement du
SAGE





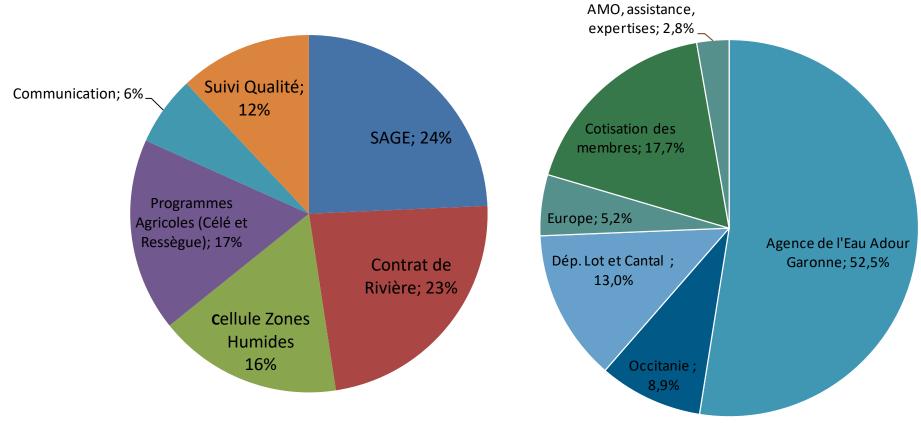
Répartition des coûts par domaine

(période 2014-2022)



Répartition et Financement du Syndicat,

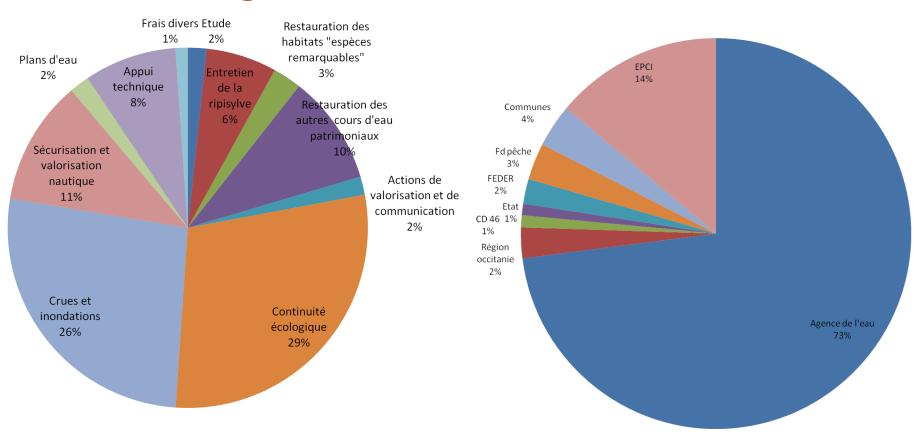
Budget général « animation »



De l'ordre de 500 000 €

Répartition et Financement du Syndicat,

Budget annexe « études - travaux »



De l'ordre d'1,2 Million d'Euros

(Exemple de 2018, avec appels à projet Agence de l'Eau Adour Garonne et PAPI d'intention)

Domaine de compétence du Syndicat

- Restauration-entretien des rivières, continuité écologique, inondations, zones humides (PPG)
- Animation d'outils de gestion concertée et programmes dans le domaine de l'eau (SAGE, Contrat de rivière, PAT agricole, CAT/CPMA zones humides)
- Sensibilisation (documentation, scolaires, animations)
- Suivi qualité
- Valorisation et sécurité nautique (signalétique, aires, passes à canoë)(PPG)
- Appui technique possible pour les collectivités du territoire (AMO, appui technique, aménagements divers)



Domaine de compétence du Syndicat

- Restauration-entretien des rivières, continuité écologique, inondations, zones humides (PPG)
- Animation d'outils de gestion concertée et programmes dans le domaine de l'eau (SAGE, Contrat de rivière, PAT agricole, CAT/CPMA zones humides)
- Sensibilisation (documentation, scolaires, animations)
- Suivi qualité

« SOCLE » GEMAPI

- Valorisation et sécurité nautique (signalétique, aires, passes à canoë)(PPG)
- Appui technique possible pour les collectivités du territoire (AMO, appui technique, aménagements divers)



Evolutions réglementaires et conséquences :

Loi MAPTAM 2014 et NOTRé 2015:

Mutation des aides Régionales et Départementales

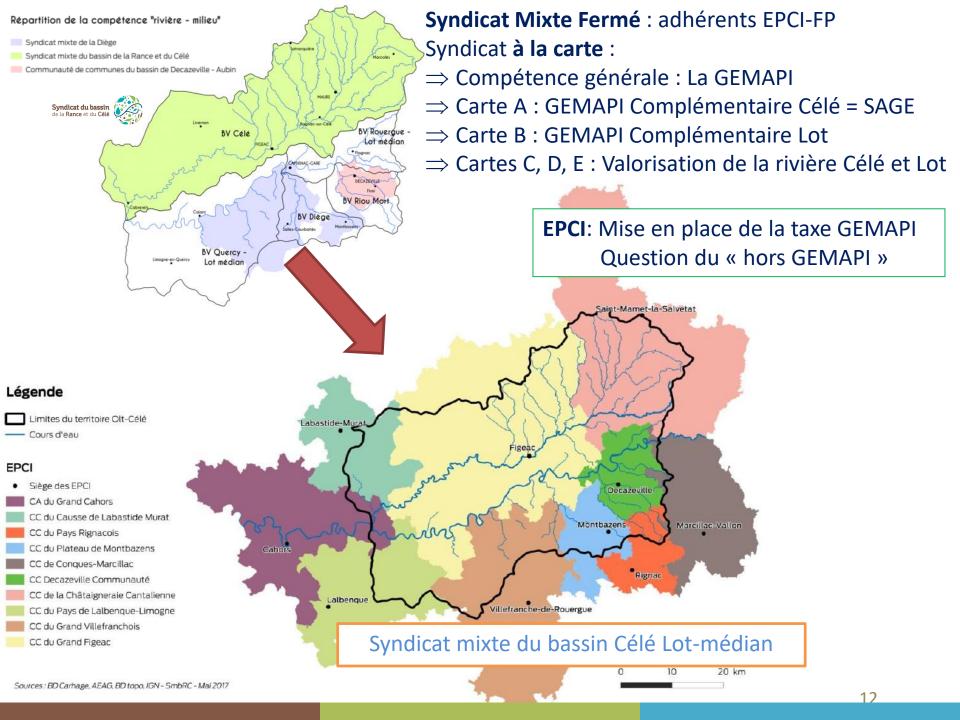


GEMAPI, compétence des EPCI au 1^{ier} janvier 2018 :

- Passage à une compétence obligatoire
- Volet inondation : responsabilités et coûts
- Le territoire de SAGE ne devient plus « exclusif »
- Animation SAGE (ainsi que Contrat de rivière...) : du GEMAPI Complémentaire

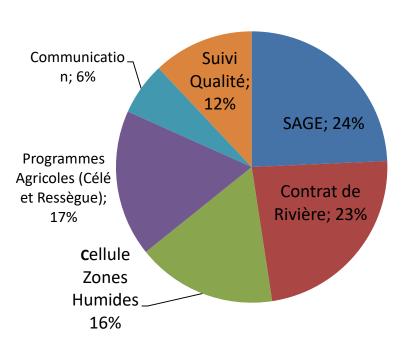
« Choix » d'une mutation du Syndicat porteur du SAGE Célé

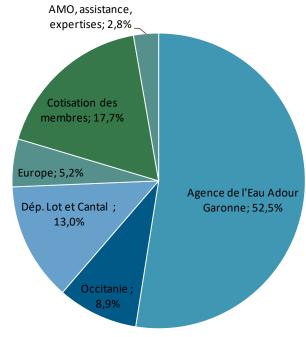
- Adaptation juridique : changement de statuts
- Adaptation financière : recherche d'une nouvelle taille critique



Répartition et Financement du Syndicat







Quid du positionnement des financeurs :

Taux, enveloppes et prétendants

Scénario animation AE 70% -> 50 % = autofinancement *2

Questions sur le modèle dit français par bassin, la solidarité Urbain Rural (loi Mapt<u>AM</u>, Départements...), sur le transfert cummulatif d'autres compétences aux EPCI (petit cycle de l'eau)...



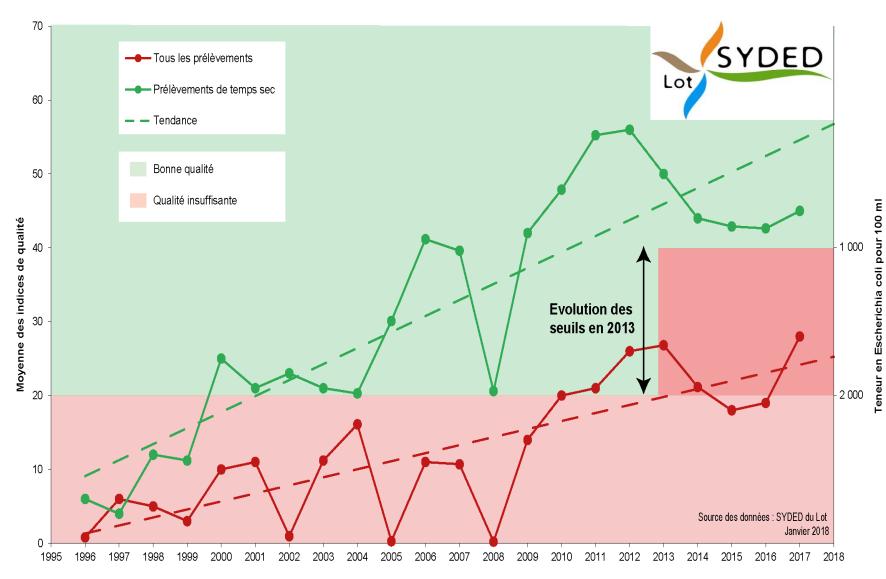
Atelier : Quels financement pour les SAGE Cas du SAGE Célé!

Merci de votre attention...

Joël TREMOULET, Animateur du SAGE Célé, Directeur



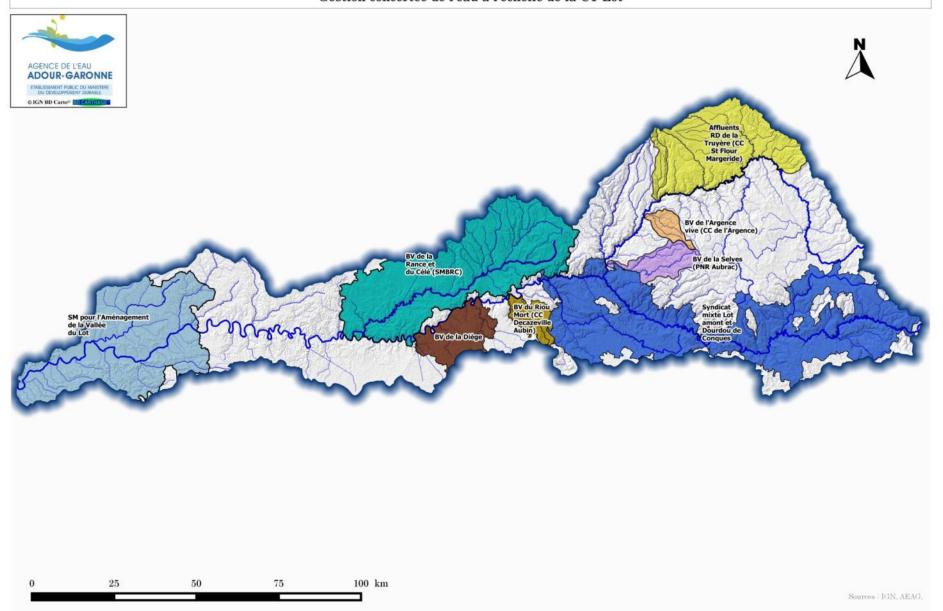
Séminaire national SAGE & adaptation aux changements climatiques Orléans le 25/09/1018







Gestion concertée de l'eau à l'échelle de la CT Lot



3. Le projet du « SMCL » - Le mode de financement



La compétence obligatoire GEMAPI

Propositions de clefs de répartition – GEMAPI – fonctionnement hors travaux

	Surface de l'EPCI- FP incluse dans le BV Célé Lot médian		Hab moyen sur le territoire Célé Lot médian (DGF)		Potentiel fiscal par habitants		Linéaire de cours d'eau hors Lot (permanents)		CLE DE REPARTITION FINANCIERE		évalué /an TTC		•	EPCI évaluée / an (sur base des taux de subvention potentiels	
	Nb de km²	%	Nb d'hab.	%	en €/hab	%	en km	%	en €	%	en €	%	en€	en €	
T-	25%		25,0%		25,0%		25%		base 100						
CA DU GRAND CAHORS	47,0	2,0%	851	0,9%	342,0	1,1%	10,5	1,0%	1,3	1,3%	7 874,7	1,3%	2 340	3 416	
CC DE CONQUES-MARILLAC	23,2	1,0%	555	0,6%	161,0	0,4%	8,8	0,8%	0,7	0,7%	4 329,7	0,7%	1 287	1 878	
CC DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE	186,1	8,0%	21 285	23,0%	358,4	30,0%	119,6	11,5%	18,1	18,1%	112 206,9	18,1%	33 343	48 678	
CC DE LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE	408,9	17,6%	10 952	11,8%	182,0	7,8%	338,9	32,5%	17,5	17,5%	108 006	17,5%	32 094	46 855	
CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT	115,5	5,0%	1 157	1,3%	78,5	0,4%	11,4	1,1%	1,9	1,9%	11 870,5	1,9%	3 527	5 150	
CC DU GRAND FIGEAC	983.9	42,3%	42 000	45,4%	298.6	49,3%	374	35,9%	43,2	43,2%	267 660	43,2%	79 536	116 116	
CC DU GRAND VILLEFRANCHOIS	262,2	11,3%	7 346	7,9%	273,5	7,9%	70,3	6,8%	8,5	8,5%	52 418,1	8,5%	15 576	22 740	
CC DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE	144,4	6,2%	2 531	2,7%	87,3	0,9%	3,3	0,3%	2,5	2,5%	15 677,5	2,5%	4 659	6 801	
CC DU PLATEAU DE MONTBAZENS	114,3	4,9%	4 486	4,9%	86,6	1,5%	76,8	7,4%	4,7	4,7%	28 882,2	4,7%	8 582	12 530	
CC DU PAYS RIGNACOIS	40,0	1,7%	1 308	1,4%	123,1	0,6%	28,2	2,7%	1,6	1,6%	10 011,3	1,6%	2 975	4 343	
TOTAL	2 326		92 471		25 413 010		1 042		100		618 937		183 919	268 507	

^{*}taux de subventions dans le XIème programme de l'Agence de l'eau non définis en juin 2018



3. Le projet du « SMCL » - Le mode de financement



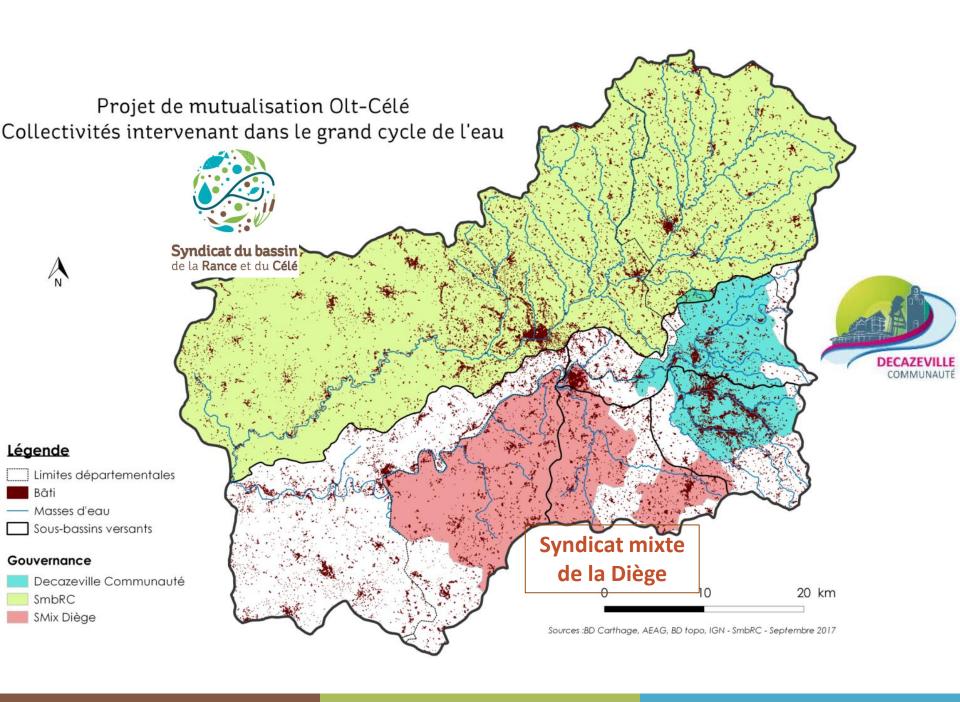
Les compétences à la carte : Compétence optionnelle A - Célé

Elaboration et mise en œuvre d'outils de suivi, de concertation et d'animation sur le bassin du Célé dans le cadre de programmes territoriaux

Le Syndicat peut assurer le secrétariat de comités de rivière, il peut également se voir confier par une Commission locale de l'eau (CLE), des études et analyses nécessaires à l'élaboration d'un SAGE, au suivi de sa mise en œuvre et sa révision. La CLE peut aussi confier son secrétariat au syndicat.

	Surface de l'EPCI- FP incluse dans le BV du Célé		Hab moyen sur le territoire BV du Célé (DGF)		Potentiel fiscal par habitants BV du Célé		Linéaire de cours d'eau du BV du Célé (permanents)		CLE DE REPARTITION FINANCIERE		COUT TOTAL évalué /an TTC		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		Participation des EPCI évaluée / an (sur base des taux de subvention potentiels dès 2019 – 55,3 %)	
	Nb de km²	%	Nb d'hab.	%	en €/hab	%	en km	%	en €	%	en €	%	en €	_%	en €	%
	25%		25,0%		25,0%		25%		base 100							
CA DU GRAND CAHORS	28,1	2,3%	268	0,7%	342,0	0,9%	7,6	1,2%	1,3	1,3%	3 758,0	1,3%	752	1,3%	1 681	1,3%
CC DE CONQUES-MARILLAC	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
CC DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE	11,5	0,9%	305	0,8%	358,4	1,1%	-	0,0%	0,7	0,7%	2 103,4	0,7%	421	0,7%	941	0,7%
CC DE LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE	398,3	32,5%	10 740	28,0%	182	19,6%	329,2	49,9%	32,5	32,5%	96 576,1	32,5%	19 315	32,5%	43 202	32,5%
CC DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT	115,5	9,4%	1 157	3,0%	78,5	0,9%	11,4	1,7%	3,8	<i>3,8%</i>	11 209,6	3,8%	2 242	3,8%	5 015	3,8%
CC DU GRAND FIGEAC	671,0	54,8%	25 919	67,5%	298,6	77,5%	312,0	47,3%	61,7	61,7%	183 628,8	61,7%	36 725	61,7%	82 145	61,7%
CC DU GRAND VILLEFRANCHOIS	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
CC DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE	1,0	0,1%	21	0,1%	87,3	0,0%	-	0,0%	0,0	0,0%	112,3	0,0%	23	0,0%	50	0,0%
CC DU PLATEAU DE MONTBAZENS	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
CC DU PAYS RIGNACOIS	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
TOTAL	1 225		38 410		9 987 236		660		100	100%	297 388		59 477		133 034	100%





2. Le projet du « SMCL » - Les missions

OBLIGATOIRES

GEMAPI:

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau 5° La défense contre les inondations et contre la mer y compris l'animation (depuis la Loi du 30 décembre 2017)

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

A LA CARTE

Elaboration et mise en œuvre d'outils de suivi, de concertation et d'animation dans le cadre de programmes territoriaux.

Le Syndicat peut assurer le secrétariat de comités de rivière, il peut également se voir confier par une Commission locale de l'eau (CLE), des études et analyses nécessaires à l'élaboration d'un SAGE, au suivi de sa mise en œuvre et sa révision. La CLE peut aussi confier son secrétariat au syndicat,

A – Sur le Célé

B - Sur le Lot

Gestion et création d'aires d'embarquement, haltes nautiques et équipement pour la pratique régulière du canoë-kayak : le Syndicat intervient sur les aires aménagées, les haltes nautiques, pour la pratique régulière du canoë-kayak.

C – Sur le Célé

D – Sur le Lot

La gouvernance et le financement sont adaptés aux missions du futur syndicat



Permet de tenir compte des spécificités de chaque territoire et de l'avancée des démarches territoriales sur chaque bassin versant

